



INDICATEURS DES PARTICIPANTS DU PROGRAMME REGIONAL FSE+ 2021-2027

Vous trouverez, ci-après, la liste des indicateurs communs de réalisation, de résultats immédiats et à plus long terme issus du règlement de l'Union européenne 2021/1057 du 24 juin 2021 relatif au Fonds social européen plus :

⇒ Les indicateurs participants sont à décliner par genre.

Code indicateur	Nom de l'indicateur (Annexe 1 du Règlement FSE+)
Indicateurs communs de réalisation FSE+	
EECO01	Nombre total de participants
EECO02	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée
EECO03	Chômeurs de longue durée
EECO04	Personnes inactives
EECO05	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants
EECO06	Agés de moins de 18 ans
EECO07	Agés de 18 à 29 ans
EECO08	Agés de 55 ans et plus
EECO09	Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 0 à 2)
EECO010	Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3 à 4)
EECO011	Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 5 à 8)
EECO012	Participants handicapés
EECO013	Ressortissants de pays tiers
EECO014	Participants d'origine étrangère – Migrants
EECO015	Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)
EECO016	Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement
EECO017	Participants venant de zones rurales
EECO018	Nombre d'administrations ou de services publics au niveau national, régional ou local bénéficiant d'un soutien
EECO019	Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien

Indicateurs communs de résultat FSE+	
EECR01	Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation
EECR02	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation
EECR03	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation
EECR04	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation
EECR05	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation
EECR06	Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation